



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 49951

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la modification des bases de ressources en ce qui concerne les barèmes de l'APL. Beaucoup craignent en effet que ces mesures mettent en difficulté les accédants à la propriété et les locataires. En outre, la fusion envisagée de l'APL 1 et l'APL 2 pour les locataires des logements sociaux risque de pénaliser les locataires en HLM, notamment dans le département du Nord, où certains bailleurs, à l'occasion des réhabilitations, ont fortement augmenté les loyers du fait d'une demande accrue. Il lui demande donc, dans le cadre de cette réforme visant la simplification des procédures pour les bénéficiaires de l'APL afin de rendre le calcul de cette aide plus simple et plus compréhensible, de lui préciser les termes de son action ministérielle en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49951

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1489